

Informations relatives à la prévoyance professionnelle

Swiss Life adapte à nouveau les taux de conversion pour les rentes futures au 1^{er} janvier 2022. Les prestations minimales légales sont respectées à tout moment. Bien entendu, les rentes de vieillesse en cours restent inchangées. L'adaptation des taux de conversion n'a aucune influence sur le montant des avoirs de vieillesse des assurés. Le capital vieillesse épargné reste inchangé.

Aperçu des taux de conversion actuellement en vigueur

	Taux de la partie obligatoire de l'avoir de vieillesse			Taux de la partie surobligatoire de l'avoir de vieillesse		
	2021	2022	dès 2023	2021	2022	dès 2023
Femmes 64 ans	6.80%	6.50%	6.20%	5.00%	4.76%	4.54%
Hommes 65 ans	6.80%	6.50%	6.20%	4.95%	4.71%	4.49%

Vous trouverez les autres taux de conversion en vigueur pour un âge différent de départ à la retraite dans le document *Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance* disponible sur Internet à l'adresse www.swisslife.ch/fr/protect.



Que pouvez-vous faire pour augmenter le capital vieillesse de vos collaborateurs?

Une planification active permet d'adapter les prestations sous forme de rente. Votre interlocuteur personnel vous renseignera volontiers.



Vous avez d'autres questions concernant vos prestations de caisse de pensions?

Convenez dès aujourd'hui d'un entretien de conseil. Nous analysons avec vous votre prévoyance et vous présentons les possibilités qui s'offrent à vous dans le cadre de la prévoyance professionnelle et privée.



Comment informer les collaborateurs?

Nous vous apportons volontiers notre soutien et présentons, dans le cadre d'une brève orientation du personnel, les bases essentielles de la prévoyance professionnelle.

Pour information: tous les collaborateurs âgés de 58 ans et plus recevront dans les prochains jours une lettre d'information personnelle concernant l'adaptation des taux de conversion, afin qu'ils puissent planifier leur retraite à temps.



Vous souhaitez donner de plus amples informations à vos collaborateurs?

Incitez-les à consulter le site Internet suivant ainsi que le portail clientèle Swiss Life.

- Le site Internet www.swisslife.ch/taux-de-conversion offre un aperçu simple du calcul des prestations de vieillesse et livre les principaux conseils et astuces pour aménager sa prévoyance personnelle.
- Sur le portail clientèle Swiss Life www.swisslife.ch/fr/portal, les collaborateurs trouveront toutes les informations sur leur situation de prévoyance, leur certificat de prévoyance et des scénarios personnalisables pour la retraite.



N'hésitez pas à nous contacter en cas de question. Nous nous tenons à votre entière disposition.